

Comment obtenir un extrait intégral de l'acte de naissance ?

Sources : [Service Public](#) Dossier préparé par Etienne BIELLMANN suggéré par Alfred MUNSCH

Lors de la demande d'une pension de réversion, de nombreuses pièces justificatives seront exigées, variables selon le cas (divorce, enfants, ...).

Parmi celles-ci :

- Un justificatif d'identité,
- Un RIB,
- Un certificat de décès
- Le livret de famille ou l'acte de mariage
- Les 2 derniers avis d'imposition
- Un extrait ou une copie intégrale de **votre acte de naissance** et de **celui de votre défunt conjoint**, avec mentions marginales apparentes afin de vérifier votre état civil et les changements intervenus (mariage, divorce, décès...);

Ces extraits d'actes de naissance peuvent être obtenus :

- En vous rendant dans chacune des **communes de naissance**,
- Par courrier adressé à la mairie de chaque **commune de naissance**,
- Par internet, en vous connectant avec France Connect, sur le site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>.

La démarche est gratuite et vous aurez la réponse en quelques jours

